

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 82-60 du 15 Février 1982

chargeant le Camarade Girigissou GADO, Ministre des Travaux Publics, de la Construction et de l'Habitat, de l'intérim du Camarade Gratien T. CAPO-CHICHI, Ministre de l'Alphabétisation et de la Culture Populaire pour compter du 13 Février 1982.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance n° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret n° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 13 Février 1982, le Camarade Girigissou GADO, Ministre des Travaux Publics, de la Construction et de l'Habitat est chargé de l'intérim du Ministre de l'Alphabétisation et de la Culture Populaire pendant l'absence du Camarade Gratien T. CAPO-CHICHI.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 15 Février 1982

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 CPC 6 SGG 4 SPD 2 MTPCH-MACE
6 Autres Ministères 20 DPE-PG/PPC-DLC-6 IGE et ses Sections 4 DAN
2 DCCT 1 ONEPI-Gde Chanc. 2 UNB-FASJEP-INSJA-BN 8 BCP 1 JORPB 1.-